

Nombre des Conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 18

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 19 décembre 2023

Sous la présidence de M. Laurent MULLER, Maire.

Sont présents : M. PETRY – Mme BOUCHELIGA – M. TUMOLO – Mme STAUB (à compter du point 1) – M. KARST – Mme BOJOLY – Mme FILIPPELLI – Mme STOLL – Mme THIL – M. KREVL – M. SCHMIDT – Mme HILLEBRAND – Mme FARAONE – M. LAACHIR – M. ZERKOUNE – M. PAVLIC – Mme BRAUSCH.

Absents excusés : Mme STAUB (pour le point 0) – M. CHAMS-DINE – Mme SZCZYGLOWSKI (qui a donné procuration de vote à M. TUMOLO) – M. DOME (qui a donné procuration de vote à M. SCHMIDT) – M. KIEFFER – Mme JAKUBIAK (qui a donné procuration de vote à M. PETRY) – M. ADELER – M. ZINS (qui a donné procuration de vote à M. MULLER) – Mme RASALA (qui a donné procuration de vote à Mme FILIPPELLI) – Mme SCHLICKLING (qui a donné procuration de vote à M. PAVLIC) – M. WILHELM (qui a donné procuration de vote à M. ZERKOUNE) – M. FRIDERICH (qui a donné procuration de vote à Mme BRAUSCH).

Point n° 15 : Projet N.F.L.E. (Notre école faisons-la ensemble) – Demande de subvention

Madame THIL, rapporteur :

Par courrier en date du 14 novembre 2023, Madame Marie-Eve TOULOTTE, référente maths de circonscription, a sollicité la Ville en vue d'une aide financière dans le cadre du projet gouvernemental « *Notre école, faisons-la ensemble* ». Ainsi, les équipes enseignantes du réseau REP + de Hombourg-Haut sont en train de monter un projet de « cas à maths ». Ce projet concerne les écoles élémentaires de la Chapelle et des Chênes, ainsi que les trois écoles maternelles du réseau : Monborn, les Ecureuils et Chapelle.

Un « sac à maths » contiendrait :

- Deux livres adaptés au niveau de l'élève traitant d'un personnage clé dans le domaine des sciences (par exemple : « Ada Lovelace, géniale mathématicienne » ou « Thomas Pesquet, aventurier des étoiles ») ou d'une avancée scientifique fondamentale (ex : « la conquête de l'espace »).
- Deux jeux de société en lien avec les maths (calcul, géométrie, logique, déduction...). Le premier est un jeu de logique qui va permettre à l'enfant de jouer seul. Le second est un jeu collectif, qui va amener l'enfant à jouer à plusieurs.
- Pour les classes de CM, deux ou trois activités mathématiques (ex : origami, sudoku, points à relier, casse-tête...).

L'objectif de ce projet est double. D'une part, il va permettre aux élèves de travailler les compétences mathématiques de manière ludique et de prendre plaisir à faire des maths. Les élèves vont également développer des compétences psycho-sociales très importantes dans leur vie d'écolier et de citoyen (respecter les règles d'un jeu, accepter de perdre, coopérer pour réussir...). D'autre part, il va permettre de renforcer le lien entre les écoles et les familles ainsi qu'au sein des familles. En effet, ces « sac à maths » seront prêtés aux familles chaque week-end afin que les enfants puissent profiter de leur contenu chez eux, à la maison.

De nombreuses réunions de concertation ont déjà eu lieu, notamment une concertation avec les élèves qui, selon Madame TOULOTTE, sont pleins d'enthousiasme et regorgent d'idées pour convaincre leurs parents et leurs frères et sœurs de jouer avec eux. Au sein de chaque école, des projets seront mis en place pour faciliter les échanges avec les parents (rencontres pour expliquer les règles du jeu, concours...) et motiver les élèves ainsi que leurs familles.

Les devis pour les jeux et les livres sont déjà établis. Ils s'élèvent à 4 000 € pour les écoles élémentaires et 2 200 € pour les écoles maternelles. Dans son envoi, Madame TOULOTTE indique enfin qu'il reste à budgétiser les contenants, à savoir les 80 tote-bags dans lesquels le matériel sera placé pour être emporté, ainsi que les 20 caisses de rangement d'une capacité de 70L qui seront placés dans les classes. Aussi, la Ville est sollicitée pour un cofinancement à hauteur de 600 €.

Compte tenu de ce qui précède, et après avis favorable des commissions « finances » et « affaires scolaires », le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le versement d'une subvention de 600 € dans le cadre de ce projet « N.E.F.L.E. ».



Extrait certifié conforme,
publié et transmis pour contrôle de légalité.

Hombourg-Haut, le 20 décembre 2023

Le Maire,
Laurent MULLER